



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transport des instruments de musique à bord des trains SNCF

Question écrite n° 41471

Texte de la question

Mme Cécile Muschotti attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur l'interdiction formulée par la SNCF de transporter des gros instruments de musique (+ de 1,20 m) dans leurs véhicules. Considérés comme des objets volumineux, ils sont désormais seulement proposés au transport *via* le service de fret, qui ne peut convenir pour ces objets particulièrement fragiles. Une tolérance existait. Ce n'est plus le cas. Ainsi, pour les instrumentistes, voyager en transport en commun est devenu un véritable casse-tête, qui les expose à des amendes ou tout simplement une interdiction de monter à bord. Les instrumentistes œuvrent pour l'exception culturelle française. Leur profession se caractérise aussi généralement par une grande mobilité. La puissance publique encourage et soutient les festivals, les écoles de musique, les conservatoires, les théâtres, les scènes nationales . Il y a, semble-t-il, une totale incohérence : comment ces acteurs de la culture peuvent-ils assurer leurs missions et leurs programmations si le transport de leurs instruments devient problématique et que le caractère fragile de leurs instruments est impossible à prendre en compte dans les solutions de transport proposées ? Il est impératif que la SNCF puisse proposer des solutions viables pour le transport des instruments de musique dits volumineux, solutions adaptées et accessibles aux instrumentistes qui répondent justement, en matière d'espace, de protection et de budget, à leurs besoins. Alors même que la crise sanitaire a d'ores et déjà été un véritablement frein à leur activité, ces professionnels dont l'instrument, fragile et il est vrai parfois encombrant, est l'outil de travail principal, doivent bénéficier d'une véritable solution de transport. C'est une nécessité de service public. Ainsi, elle l'interroge sur les possibilités qui peuvent être envisagées pour répondre à cette problématique logistique qui n'est pas anodine pour ces professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Muschotti](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41471

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 novembre 2021

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7144

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)